

*QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. MAGNETTE MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES SUR « LA PROGRAMMATION DES TOMOGRAPHES À RÉSONANCE MAGNÉTIQUE »*

*M. Dimitri Fourny (cdH). – Je souhaite beaucoup de courage et de succès à M. le Ministre et remercie mes Collègues d'avoir bien voulu déroger au règlement. Le Conseil wallon des établissements de soins a constitué, en son sein, un groupe de travail chargé de remettre un avis dans le cadre de la programmation RMN. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises avant le 9 juillet dernier, date de ma précédente intervention à ce sujet, et devait encore se réunir une troisième fois afin de finaliser son avis. Pouvez-vous me confirmer que cette réunion a bien eu lieu ? Quel est l'avis de ce Conseil ?*

*M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – L'avis auquel vous faites allusion ne m'a pas encore été remis, car le groupe de travail RMN n'a pas encore terminé ses travaux. Il se réunit en principe jeudi prochain et déposera ensuite ses conclusions sur la table du Conseil wallon des établissements de soins. Toute décision en la matière reste évidemment dans l'attente de cet avis.*